



AAC D'AIRON SAINT VAAST

Les étapes d'une dynamique de long terme

FICHE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

LOCALISATION

- ✓ Pas-de-Calais, Hauts de France

SUPERFICIE

- ✓ Surface totale de l'AAC : 2 840 ha
- ✓ 1 926 ha de SAU
- ✓ Pas de Zone d'action prioritaire arrêtée par le Préfet (mais ZAR) et pas de vulnérabilité faible

NOMBRE D'AGRICULTEURS

- ✓ 44 exploitants ayant au moins une parcelle

CONTEXTE AGRICOLE

- ✓ Polyculture élevage à dominante grandes cultures
- ✓ Céréales, betteraves, colza, plants de pommes de terre, légumes, cultures fourragères, prairies...

QUALITÉ DE L'EAU

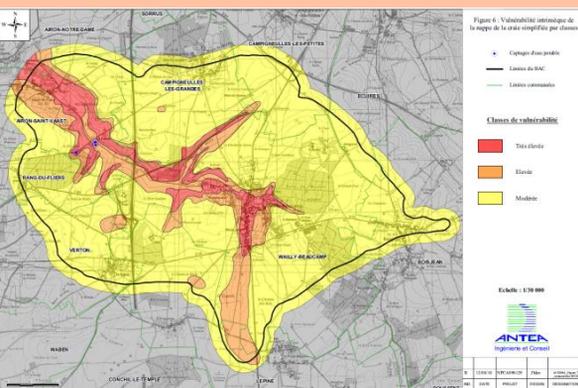
- ✓ Concentration en nitrates varie entre 48 et 53 mg/l
- ✓ Phytosanitaires : dépassements en dérivés d'Atrazine (0,15 µg/l), parfois Bentazone, traces d'autres molécules
- ✓ Nappe peu profonde et sols sableux, filtrants, forages AEP dans le fonds de la vallée sèche, dans la zone la plus vulnérable

MASSE D'EAU

- ✓ Eau souterraine
- ✓ Vallée sèche et effondrements karstiques localisés
- ✓ Ville de Berck et nombreux centres hospitaliers

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- ✓ Captage prioritaire (Grenelle et SDAGE)
- ✓ Moratoire ZSCE en Artois-Picardie, plan d'actions volontaire acté par le Préfet



■ Historique de la démarche de protection du captage

1985 : Première étude sur les nitrates

1994 : Secteur classé Zones Vulnérables

1999 : Passage autoroute : remembrement avec emprises foncières pour des aménagements de lutte contre l'érosion, plantations de Taillis Très Courte Rotation autour des forages

2001 : Bassin Versant pilote du GRAPPE

2011 : Classement en captage prioritaire « Grenelle »

2011 : Lancement de la démarche ORQUE : diagnostic territorial des pressions agricoles (DTPA) et non agricoles, Plan d'actions, etc.

■ Acteurs impliqués

- **Maître d'ouvrage** : service des Eaux de Berck
- **La Chambre d'agriculture et le GABNOR** ont réalisé le DTPA et contribuent à animer le volet agricole du plan d'actions
- **Partenaires** : Comité de Pilotage
- **Financeurs** : Agence de l'Eau Artois-Picardie

■ Description de la démarche

Originalité de la démarche

De nombreuses actions ayant déjà été mises en place antérieurement : bilan azoté post récolte, plans d'aménagement corps de ferme, diagnostic des risques de transfert de phytos Aquaplaine®, Programme Eau et Agriculture (PEA), etc., le maître d'ouvrage a souhaité lancer une nouvelle dynamique au démarrage de l'ORQUE. La Chambre d'agriculture a proposé à tous les agriculteurs, suite au diagnostic Soléo®, de réaliser une simulation de conversion totale ou partielle de leur exploitation à l'agriculture biologique. Les diagnostics ont été réalisés par le GABNOR et un plan d'actions en a découlé. L'INRA a testé son outil [Coclick'Eau](#) qui a confirmé les actions établies par le COPIL.

Actions agricoles :

- Phyto : engagement dans le Programme Eau et Agriculture, aménagements corps de ferme, démonstrations outils alternatifs, expérimentations mode de désherbage
- Bilans azotés post récolte dans le cadre du suivi des premiers plans d'actions nitrates
- Emprises foncières supplémentaires lors du passage de l'autoroute pour la plantation de TCCR, fossés à redents, bandes enherbées, etc. Nouveau projet d'échanges fonciers autour des forages
- Aménagements d'hydraulique douce sur 3 des 4 communautés de communes présentes sur l'AAC
- Projets collectifs : projet d'assolement collectif bio, confronté aux difficultés administratives et incertitudes liées à l'évolution de la PAC, réduit à une expérimentation bio
- Approche socio-économique : abordée mais reste insuffisante

Actions non agricoles

Plan de désherbage, signature de la Charte AEAP (charte d'entretien des espaces publics)

Actions de sensibilisation et communication : nombreuses



Un projet collectif

L'action sur ce territoire a toujours bénéficié d'une bonne mobilisation des agriculteurs. Plusieurs sessions de formation (fertilisation azotée, protection intégrée (PI) des cultures, voyage d'échanges avec les agriculteurs picards pratiquant la PI) ont mobilisé la majorité des agriculteurs cultivant sur l'AAC.

Lors des premiers engagements agroenvironnementaux (OLAE), le territoire s'est fortement engagé.

La pratique régulière des échanges annuels de parcelles entre agriculteurs pour allonger les rotations entretient cet esprit collectif mais a empêché les exploitations de s'engager dans les MAE-t, qui imposaient de déclarer les mêmes parcelles à la PAC pendant 5 ans. L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a notifié le **Programme Eau et Agriculture (PEA)** à Bruxelles, qui permettait les échanges de parcelles et les agriculteurs de l'AAC se sont mobilisés, y compris sur les niveaux les plus contraignants d'engagement. En 2015, ces contrats ne seront pas poursuivis en MAEC pour les mêmes raisons.

A la suite des diagnostics PPE (« Performance et protection de l'eau ») du GABNOR, certains agriculteurs ont eu l'idée de convertir une parcelle, à titre expérimental, en agriculture biologique. Le service des Eaux de Berck a déposé un projet auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, qui a été retenu. Les agriculteurs, accompagnés par la Chambre d'agriculture et le GABNOR ont dû se rendre à l'évidence des écueils que le projet a rencontré :

- Impossibilité de cultiver la même espèce en bio et en conventionnel sur une exploitation – or, il leur tenait à cœur de s'essayer au bio sur les cultures pour lesquelles ils étaient équipés et avaient des débouchés
- Mise en œuvre d'un assolement collectif en passant par la création d'une nouvelle société avec toute l'incertitude des changements des règles de la PAC : DPU/DPB et références historiques, règle des cumuls pour les jeunes installés, départs en retraite et successeurs pour les plus âgés, pas de cadre notifié pour aider les agriculteurs à entrer dans le projet, etc.

Un projet original qui n'a pas pu aboutir, en raison notamment des contraintes administratives. Au final, deux agriculteurs restent intéressés pour expérimenter la bio à titre individuel et expérimental sur ce terroir spécifique.

CONTACTS

Chambre d'agriculture Nord – Pas-de-Calais

- Elu : Bruno ROUSSEL

- Administratif : Pascale NEMPONT

pascale.nemfont@agriculture-npdc.fr

Maitre d'ouvrage : Service des Eaux de Berck

- Animateur ORQUE : Jean-Paul BREVIERE

■ Principaux résultats

- Les moyens mobilisés sont importants depuis les années 80 mais le suivi entre les programmes est rarement assuré : changement de maîtrise d'ouvrage, de gouvernance, d'orientations, d'indicateurs, de bases de données. De nombreuses références sur le territoire ne sont ni valorisées, ni valorisables car éparpillées.
- Les agriculteurs sont volontaires et à l'écoute de la problématique mais les solutions ne doivent pas impacter l'équilibre socio-économique de l'exploitation. Or, les dispositifs d'accompagnement ne permettent souvent pas de compenser les pertes.
- Des changements de pratiques ont été opérés, notamment sur les zones les plus sensibles autour des captages. Mais quelle pérennité de ces pratiques suite à l'arrêt des aides du PEA, remplacées par les MAEC en 2015 ?
- Dans les années 80, les hydrogéologues avaient prédit que les taux de nitrates dans les forages dépasseraient les **100 mg/l** dans les années 2000 si rien n'était fait. Ils se stabilisent autour de **50 mg/l** avec, selon les années et les conditions météorologiques, parfois de légères tendances à la baisse, parfois à la hausse. Les pics de molécules phytosanitaires observés avant les diagnostics « corps de ferme » ont disparu. Il reste un bruit de fonds d'Atrazine et ses dérivés, d'urées substituées. Plus récemment, l'apparition de la bentazone a fait l'objet d'un accompagnement spécifique avec la firme qui le produit, l'UNILET et le groupement des producteurs de légumes. Il a été proposé aux producteurs d'en réserver l'usage sur les seules productions sans solution efficace de substitution et de l'éviter sur maïs et sur lin, ce qui est respecté.

■ Perspectives

Démarrage en 2016 d'un projet individuel d'expérimentation autour de l'agriculture biologique, visant notamment à équiper les acteurs locaux d'outils adaptés et d'en promouvoir l'usage en conventionnel.

■ Facteurs de réussite

- Bonne dynamique de groupe sur ce territoire : possibilité de fédérer un groupe autour d'une démarche collective
- Le potentiel agronomique est plus faible sur la zone très sensible autour des captages, des pratiques plus extensives sont donc envisageables
- Les exploitations sont prêtes à s'engager en MAE, pour peu qu'elles soient adaptées au territoire, ce qui n'est actuellement pas le cas

■ Limites

- L'échec du projet d'assolement collectif bio a entaché la dynamique de groupe : il sera plus difficile de lancer un nouveau projet
- Le renforcement de la réglementation, notamment issu de la Directive Nitrates (ZAR), a également mis le doute sur le principe des démarches volontaires pour éviter le réglementaire
- Difficultés rencontrées pour faire entrer un projet original dans des cadres réglementaires et d'aides notifiées restrictifs : il manque une solution d'accompagnement de l'expérimentation, des initiatives du terrain.
- Trop de « top down » et pas assez de « bottom up » dans les dispositifs d'accompagnement des exploitations agricoles
- Les filières traditionnelles de commercialisation des produits locaux offrent peu de perspectives de développement par rapport à la valorisation de productions économes en intrants
- Les programmes et politiques publiques se succèdent sans lien fort entre eux, sans suivis d'indicateurs (zones vulnérables / ZAR / GRAPPE / ORQUE...)